MAIRIE

de

COGNIN-LES-GORGES

38470

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2014

Étaient présents les 13 conseillers municipaux suivants :

Mesdames Sophie BOREL, Valérie SIMOENS Céline URSO, Isabelle RUDLOFF, Carole MORELL, Christelle BROZEK.

Messieurs Florent DURAND, Patrice FERROUILLAT, Richard MOURRE, Geoffrey GIRARD, Claude BOREL, Christian GARCIA, Jean-Michel VALENTIN

Etait absent et excusé, M Michel DE GAUDENZI, M. Philippe MELGAREJO

I / RENFORCEMENT RESEAU ERDF A BASSETIERE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de prix d'ERDF concernant la contribution financière à la charge de la commune pour l'extension et le renforcement du réseau public de distribution d'électricité route de Bassetière, en souterrain.

Cette contribution financière versée à ERDF porte sur les travaux d'extension hors du terrain d'assiette de l'opération et réalisés par ERDF en sa qualité de maître d'ouvrage.

En application de l'article 18 de la loi 2000-18 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité et de l'arrêté du 17 juillet 2008 fixant les taux de réfection, le montant de la contribution de la commune pour cette extension s'élève à 13 776,24 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Adopte cette proposition, charge le Maire de signer les documents nécessaires et de mettre en œuvre cette extension de réseau en souterrain.

II APPROBATION DU RAPPORT 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DES EAUX ET L'ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle que par son article D.2224.3 le Code Général des Collectivités Territoriales lui impose la présentation au Conseil Municipal du RPQS (rapport sur le prix et la qualité des services publics des eaux et de l'assainissement) reçu de la Régie Eau et Assainissement de la 3C2V, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Maire, après avoir présenté le rapport au Conseil Municipal, demande son approbation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le RPQS 2013.

III/ MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de soutien de l'AMF pour son action à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat aux collectivités locales et à leurs intercommunalités.

Etant évident que la diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale, il est nécessaire de soutenir l'action de l'association des maires de France et dans ce contexte, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'adopter cette motion de soutien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité l'adoption de cette motion.

IV / INSCRIPTION DU SITE DES GORGES DU NAN AU RESEAU DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ISEROIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un diagnostic de labellisation du site des Gorges du Nan a été effectué au mois de janvier 2014.Le bilan de cette étude fait apparaître que le site est éligible pour intégrer le réseau des Espaces naturels sensibles de l'Isère.

Après une présentation du diagnostic et de la politique de labellisation menée par le Conseil Général, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin de demander l'inscription du site des Gorges du Nan au réseau des ENS.

Il précise qu'une convention déterminant les engagements de la commune et ceux du Département sera signée sous réserve de l'acceptation de la labellisation du site.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide que le site des Gorges du Nan qui possède un patrimoine naturel, culturel, historique mais surtout géologique et paysager remarquable doit faire l'objet d'une demande d'inscription au réseau des ENS de l'Isère.

Il charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil Général et l'autorise à signer la convention entre le Département, la commune de Malleval-en-Vercors et la commune de Cognin-les-Gorges.

V / AGENCEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider un devis d'agencement pour une partie de la bibliothèque que Mme Sylviane AGERON, responsable bénévole a fait établir.

Ce devis qui se monte à 830 euros HT concerne l'acquisition de meubles de rangement qui s'avère nécessaire au bon fonctionnement de la bibliothèque.

Il rappelle que l'agencement actuel sera gardé et que ce nouvel achat est légitimé par un besoin supplémentaire de rangement des stocks de livres, de BD et de documents.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve cet achat.

VI/ QUESTIONNAIRE AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le questionnaire concernant le futur aménagement du centre bourg du village qui sera distribué prochainement aux habitants de la commune. Il propose la validation de celui-ci.

Après consultation, le Conseil Municipal approuve le questionnaire et accepte sa diffusion auprès des administrés.

VIII/ COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Générale des Finances Publiques, suite à la proposition de liste présentée par la municipalité, a désigné les membres de la commission communale des impôts directs comme suit :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
PICAT Paul / L'Albenc	MATHIEU Chantal / L'Albenc
CHAIX Philippe / Cognin-les-Gorges	BOREL Jean / Cognin-les-Gorges
AGERON Sylviane / Cognin-les-Gorges	DUPUIS Caroline / Cognin-les-Gorges
CHAVANCE Laurence / Cognin-les-Gorges	GUINEBERT Crystel / Cognin-les-Gorges
MATRAIRE Frédéric / Cognin-les-Gorges	MUCKENSTRUM Pierre / Cognin-les-Gorges
VEYRET Marie-Pierre / Cognin-les-Gorges	PLESSE Gérard / Cognin-les-Gorges